



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	10	5

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 14 décembre 2018

**OBJET : 10-1 - EDUCATION - MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI - AVENANT N°2 AU PEDT - CONVENTION AVEC L'ETAT, LE RECTORAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

Le vendredi 14 décembre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 07/12/18, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA  
M. Alain CHAUSSARD à M. Hassan EL JAZOULI  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Gérald LACOSTE à Mme Martine SAVALLI  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Matthieu GILLI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI  
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

**Absents :** Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC

N°Enregistrement :

373418

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 21 DEC. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 03 JAN. 2019

Par délégation du Maire,



L. MALHERBE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération en date du 5 octobre 2018, la Commune a approuvé pour 3 ans un nouveau Projet Educatif Territorial (PEdT) en précisant sa volonté de s'inscrire dans le « Plan Mercredi » qui est un nouveau dispositif du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Le Plan mercredi, qui est un avenant au PEdT, met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ce projet pédagogique des mercredis doit répondre aux critères suivants :

- complémentarité et cohérence éducative des divers temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial) ;
- accueil de tous les publics (mixité sociale, handicap) ;
- mise en valeur de la richesse des territoires ;
- développement d'activités éducatives de qualité

Le projet a été validé par les partenaires institutionnels le 22 novembre 2018 et prend effet dès cette année scolaire, tous les mercredis des semaines de classe.

C'est une nouvelle étape dans la volonté de permettre une plus grande cohérence éducative sur toute la semaine, pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ainsi, par le biais de son nouveau PEdT et du Plan mercredi, la Commune pourra bénéficier du label qualité « Plan mercredi » et d'une adaptation des conditions d'encadrement des accueils de loisirs du mercredi d'autant que la journée entière du mercredi est qualifiée comme un temps périscolaire.

Le Plan mercredi est formalisé par la signature conjointe d'une convention « Charte Qualité Plan mercredi » entre le Préfet du Département, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, le Directeur de la CAF des Alpes Maritimes et le Maire.

Cette convention est annexée à la présente délibération et établie pour la durée actuelle de la convention du PEdT soit 3 ans de septembre 2018 à juillet 2021.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au PEdt portant sur le « Plan Mercredi », joint à la présente délibération :

10-1 - EDUCATION - MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI - AVENANT N°2 AU PEDT - CONVENTION AVEC L'ETAT, LE RECTORAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATIONS DE SIGNATURE


Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Charte Qualité Plan Mercredi » avec l'Etat, le Rectorat et la Caisse d'Allocations Familiales, jointe en annexe.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.10-1 - EDUCATION - MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI - AVENANT N.2 AU PEDT -  
CONVENTION AVEC L'ETAT, LE RECTORAT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -  
AUTORISATIONS DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/01/2019

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 03/01/2019

---

**Numéro de l'acte :** DCM3734-18 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20181214-DCM3734-18-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2018

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture